

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2018.

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 février à 20 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Valleroy-sur-l'Ognon, s'est réuni en salle des délibérations, sur convocation légale. La séance a été publique.

Etaient présents : Mme BARDEY Stéphanie, STEMER Marie et Ms. CHETTOUH Bernard, JEAN-JOACHIM-EURASIE Patrick, JEUNE André, THOMAS Yvon.

Absent excusé : DEMONET Fabien pouvoir à JEAN-JOACHIM-EURASIE Patrick

Absents non excusés : BAS Lucile, CLERC Bertrand, DEJOUY René

Secrétaire de séance : M JEUNE André.

► **Validation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2017**

Aucune remarque

► **DETR Travaux Route de Cirey : validation du plan de financement (délib)**

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal, Monsieur le Maire expose que le projet de travaux d'enrobés route de Cirey et dont le coût prévisionnel s'élève à 19 893,50 € HT soit 23 872,20 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût total : 23 872,20€
- DETR : 6 962,73€ (soit 35% du montant HT)
- autofinancement communal : 16 909,47 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé, durant l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. dossier de base

1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.

1. 4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint)

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

2. Pièces supplémentaires (le cas échéant)

2. 1. L'acquisitions immobilières

Le plan de situation, le plan cadastral

Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré:

- **d'arrêter le projet de travaux d'enrobés route de Cirey**
- **d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- **de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

► Dématérialisation avec la Préfecture (délib)

Dans le cadre de la dématérialisation et en poursuite de celle déjà effectuée au niveau comptable, il est proposé au Conseil Municipal de dématérialiser l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité, soit les actes administratifs et budgétaires. Il s'agit d'une démarche volontaire avec libre choix du calendrier et du périmètre des actes transmis par voie électronique

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec la Préfecture. Cette convention régit les clauses d'organisation des échanges, notamment concernant les actes budgétaires. Elle peut être signée pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Elle peut être résiliée à tout moment, avec un délai de préavis de 3 jours (notification à transmettre au moins trois jours avant la prise d'effet de la décision). Une fois résiliée, la transmission se fait dans les conditions de droit commun.

La convention proposée est jointe.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil :

- **n'autorise pas le Maire à signer la convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**
- **n'autorise pas le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de cette dématérialisation.**

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

► Cartes Avantages Jeunes 2018/2019 (délib)

Pour un tarif de 7 euro la Carte Avantages Jeunes regroupe des centaines de réductions et d'avantages valables dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs ou encore des services de la vie quotidienne.

2 possibilités se présentent :

- **Soit la procédure reste la même qu'en 2017**

A savoir offrir la carte Avantage Jeune aux enfants de la commune âgés de 8 à 25 ans, soit 31 cartes pour un montant de 217,00€

- Soit la mise en place des inscriptions avant date butoir et sans limite d'âge, soit au maximum 48 cartes pour un montant de 336,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide d'offrir les cartes Avantages Jeunes aux enfants qui se seront inscrits en mairie et selon les critères établis dans la carte jeunes soit moins de 30 ans.**
- **Précise que les crédits seront budgétisés en 2018**
- **Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

► **Chasse aux Œufs (délib)**

Il a été décidé de réitérer la chasse aux œufs pour l'année 2018 (167€ TTC en 2017), à savoir d'acheter des œufs en plastiques, en chocolats et les boissons pour le verre de l'amitié pour la chasse aux œufs de Paques du lundi 2 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De valider la date du 2 avril 2018**
- **D'inscrire le montant de cette dépense au 6232-011 du Budget Principal 2018**

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

► **INORMATIONS DIVERSES :**

- Courrier de remerciement du FRIJEP pour la subvention 2017.
- Dates des prochaines réunions du conseil municipales : Jeudi 22 mars 2018 (clôture comptable 2017) et Jeudi 5 avril 2018 (validation comptable 2018)
- Site internet de la commune : présentation de l'ébauche. La commission « Internet » attend vos remarques et idées pour l'amélioration de notre site.
- Travaux toiture de l'Eglise de Cirey ont commencé, montage de l'échafaudage
- Boite à livres : Grace à la cabane à livres il est possible d'emprunter un livre, puis revenir le déposer plus tard ou l'échanger contre un autre. Voilà une mini-bibliothèque en libre-service et gratuite ! Installation prochainement de cette boite à livres à l'intersection de la rue de l'Ancien Abreuvoir et rue de la Fontaine à côté du Monument aux Morts. (Cette idée a été proposée par Mme ROBERT Anne domiciliée à Valleroy)

M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, le 22 février 2018

La séance est levée à 21 heures et 50 minutes.